

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 28 septembre 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la
Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue le 28 septembre
2022, à 19 h 30 à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest.

| | | | |
|--------------------------|------|--|--|
| Présents | MM. | Jaclin Bégin Marcel Cloutier Fernand Major Daniel Céleste Michel Cliche Alain Grégoire Serge Marquis | Préfet Authier Authier-Nord Clermont Clerval Dupuy Gallichan |
| | Mme | Lina Lafrenière | Macamic |
| | MM. | Roger Lévesque Pierre Godbout Sylvain Vachon | Normétal Poularies Rapide-Danseur |
| | Mme | Rachel Alarie | Roquemaure |
| | MM. | David Goulet Rémi Morin Michaël Otis | Ste-Germaine-Boulé Ste-Hélène Taschereau |
| Directeur général : | MM. | Normand Lagrange | |
| Dir. Aménagement : | | Normand Grenier | |
| Secrétaire d'assemblée : | Mme | Vanessa Pronovost | |
| Absents : | MM. | Réjean Veillette Jacques Ricard | Chazel Duparquet |
| | Mme | Fanny D.-Rossier | La Reine |
| | M. | Yves Dubé | La Sarre |
| | Mmes | Véronique Aubin Diane Provost | Palmarolle St-Lambert |
| | M. | Alain Guillemette | Val Saint-Gilles |
| | Mme | Linda C. Bédard | Secteur Languedoc |

Monsieur Jaclin Bégin préside la séance, tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 15 juin 2022;
4. Ratification de procès-verbaux du 1^{er} juin, 28 juin et 20 juillet 2022;
5. Affaires en découlant;

6. Rapports et comptes rendus;
7. Informations;
8. Administration générale;
9. Développement;
10. Matières résiduelles;
11. Gestion des territoires non organisés;
12. Résolutions diverses;
13. Avis de motion, projet et adoption de règlement;
14. Parole au public;
15. Levée et fermeture de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-143

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

22-144

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 15 juin 2022.

Ratification des procès-verbaux du comité administratif

22-145

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Michel Cliche et unanimement résolu de ratifier les procès-verbaux du comité administratif du 1^{er} juin, 28 juin et 20 juillet 2022.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

- 16 juin Rencontre de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) à Ville-Marie. Le document *ABITIBI-TÉMISCAMINGUE L'importance d'avoir les moyens de nos ambitions pour contribuer au développement du Québec* a été déposé.
- 21 juin L'équipe du Service développement et le directeur de la SÉPAQ, monsieur Bilodeau, se sont rencontrés afin de discuter du projet *Circuit historique et numérique de la MRC d'Abitibi-Ouest*. Une prochaine rencontre est prévue en octobre.
- 28 juin Assemblée générale annuelle d'Attractivité Abitibi-Témiscamingue (AAT) à laquelle participaient monsieur Normand Lagrange représentant la MRC d'Abitibi-Ouest et agissant à titre de secrétaire et madame Lyne Gironne représentante la MRC Témiscamingue.
- 29 juin Les élus ont été invités au lancement de la saison touristique 2022. Une rencontre avec les représentants d'Hydro-Québec s'en est suivie ayant comme objectifs de faire connaissance, présenter les nouveaux intervenants, partager les dossiers régionaux et guider les élus dans leurs relations avec Hydro-Québec
- 20 juillet Vidéotron annonce que la date butoir du projet de déploiement d'Internet haute vitesse, prévue initialement au 30 septembre 2022, est repoussée au 31 mars 2023. Des secteurs ne pourront malheureusement pas être desservis par la fibre optique mais pourront se brancher par satellite avec le télécommunicateur Star Link.
- 9 août La société minière First Mining a acquis Beattie Gold à Duparquet et prévoit recommencer l'exploitation en 2027-2028.
- 18 août La médaille régionale de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue a été remise à monsieur Daniel Rancourt, ancien maire de Macamic et ancien préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest.
- 24 août Rencontre de la Table des directions générales où le CISSSAT a fait une présentation sur l'insalubrité morbide. Des représentants de la Sûreté du Québec ont également pris part à la rencontre. Une prochaine rencontre est prévue le 12 octobre.

INFORMATIONS

Ministère des Affaires municipale et de l'Habitation – Le Règlement 01-2022 visant à modifier les limites des affectations « Villégiature développement », « Villégiature consolidation », « Récréo-conservation », « Forestière » et « Agricole viable » dans la municipalité de Taschereau du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest* est conforme aux orientations gouvernementales et est entrée en vigueur le 26 juillet 2022.

Semaine culturelle des générations 2022 – La Ville de La Sarre et la MRC d'Abitibi-Ouest invitent la population à participer en grand nombre à la Semaine culturelle des générations qui a lieu du 26 septembre au 2 octobre.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Application du règlement sur la gestion contractuelle – Rapport annuel 2021

ATTENDU QUE conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, la MRC doit, au moins une fois l'an, déposer lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du règlement;

22-146

EN CONSÉQUENCE proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu d'adopter le *Rapport annuel 2021 concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest*.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Ressources humaines

Le directeur général informe les membres sur l'état de situation des ressources humaines à la MRC. Un membre de l'équipe a annoncé son départ pour relever un nouveau défi. Quelques membres de l'équipe sont également absents pour des raisons personnelles (maternité, maladie...).

De plus, le marché de l'emploi étant très compétitif, il est important d'agir rapidement afin d'offrir des conditions de travail compétitives et de reconnaître à sa juste valeur la contribution de nos employés.

Directeur général adjoint par intérim – Nomination

22-147

Proposé par monsieur Sylvain Vachon, appuyé par monsieur Michel Cliche et unanimement résolu de nommer monsieur Normand Grenier à la fonction de directeur général adjoint par intérim, en l'absence de la directrice générale adjointe.

AMÉNAGEMENT

Données du centre d'appels d'urgence 911

Dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, nous demandons la collaboration des municipalités afin de permettre à la MRC d'Abitibi-Ouest d'accéder aux informations des cartes d'appel et des fichiers de mobilisations de la banque de données informatiques du centre d'appels d'urgence 911.

Le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi Témiscamingue (CAUAT) compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques. Ces données provenant du CAUAT sont essentielles pour faire le suivi et la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Municipalité de Ste-Germaine-Boulé – Règlement 251-22 – Certificat de conformité

22-148

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire pour le règlement intitulé « Règlement numéro 251-22 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Ste-Germaine-Boulé ».

Ville de Duparquet – Règlement 07-2022 – Certificat de conformité

22-149

Proposé par monsieur Sylvain Vachon, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire pour le règlement intitulé « Règlement numéro 07-2022 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Duparquet ».

Municipalité de Roquemaure – Borne sèche

22-150

Proposé par monsieur Sylvain Vachon, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** la demande de la Municipalité de Roquemaure afin d'obtenir les autorisations requises auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), soit :
 - Une autorisation de lotir et aliéner, ainsi qu'utiliser à des fins autre que l'agriculture sur le lot 5 520 128 du cadastre du Québec.
- **D'AVISER** la CPTAQ que l'utilisation d'une borne sèche avec réservoir d'eau sur le lot résultant de l'aliénation et du lotissement du lot 5 520 128 sur le territoire de la Municipalité de Roquemaure respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et les dispositions du document complémentaire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Règlement 01-2022 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest – Nature des modifications

ATTENDU QU'

en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil d'administration de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des amendements qu'une municipalité devra apporter à son plan et ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance avec le règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest;

22-151

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Sylvain Vachon, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu d'adopter le document « Effets du Règlement 01-2022 de la MRCAO » tel que déposé.

Ledit document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

**Article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :
Demande à portée collective**

- ATTENDU** la résolution CM2022-06-151 de la MRC Coaticook;
- ATTENDU QUE** les articles 59 à 59.3 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1) (ci-après LPTAA) encadrent les demandes à portée collective ;
- ATTENDU QUE** ces demandes permettent d'aborder l'implantation de nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole de manière globale sur le territoire d'une MRC, en traduisant une vision à long terme du territoire agricole et offrant une solution de rechange durable au traitement « à la pièce » des demandes d'autorisation présentées à la CPTAQ ;
- ATTENDU QUE** l'objectif avec un traitement d'ensemble de la fonction résidentielle en zone agricole est de permettre, au terme de l'exercice, de créer un cadre de gestion beaucoup plus cohérent et favorable au développement des activités agricoles ;
- ATTENDU QUE** la révision du schéma d'aménagement et de développement (SADR) qui est en vigueur depuis mars 2017;
- ATTENDU QU'** une caractérisation de la zone agricole permanente de la MRC a été effectuée en 2018 et 2019, en collaboration avec un comité régional avec les représentants du MAMH, MAPAQ et de l'UPA et avec la collaboration du comité consultation agricole (CCA);
- ATTENDU QUE** la MRC a modifié les affectations du territoire au SADR afin d'actualiser la délimitation des secteurs agricoles dynamiques, selon les recommandations du CCA soit une condition préalable à la révision d'une demande à portée collective ;
- ATTENDU QU'** aux termes de la résolution 20-96, la MRC d'Abitibi-Ouest a déposé, le 25 juin 2020, une demande à portée collective en vertu des articles 59 à 59.3 pour des îlots déstructurés et de grandes superficies vacantes ;
- ATTENDU** le travail important de cueillette et de compilation de données à la demande de la CPTAQ ;
- ATTENDU QU'** en vertu de l'article 62.6 de la LPTAA, pour rendre une décision sur une demande soumise en vertu de l'article 59, la Commission doit avoir reçu l'avis favorable des personnes intéressées au sens de cet article ;
- ATTENDU QUE** l'Union des producteurs agricoles (UPA) doit donc participer à l'analyse d'une demande à portée collective ;
- ATTENDU QUE** le 27 avril 2022 la CPTAQ proposait des dates de rencontre à la MRC et à l'UPA afin de présenter et de discuter leur analyse de la demande;
- ATTENDU QUE** l'Union des producteurs agricoles (UPA) (y compris la Fédération de l'UPA-de l'Abitibi-Témiscamingue) refuse présentement de participer aux analyses requises, et ce,

en guise de protestation nationale à l'abrogation de l'article 59.4 de la LPTAA et de la levée de manière rétroactive de l'interdiction de la construction d'une 2e résidence sur une superficie bénéficiant de droits acquis en zone agricole ;

ATTENDU l'importance du milieu agricole sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest ;

ATTENDU l'impact positif que peut avoir une demande à portée collective sur le dynamisme du milieu agricole et la vitalité des municipalités de la MRC;

22-152

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Michael Otis et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** la résolution n° CM2022-06-151 adoptée par la MRC de Coaticook, relativement au traitement de sa demande à portée collective;
- **DE DÉNONCER** le fait que la MRC d'Abitibi-Ouest soit également prise en otage, au niveau du processus d'analyse de sa demande à portée collective, en raison d'un litige qui ne la concerne pas, mettant en péril un exercice longuement élaboré et hautement attendu dans le milieu ;
- **DE DEMANDER** au Gouvernement du Québec d'avoir le droit de poursuivre le processus d'analyse de la demande à portée collective de la MRC, et ce, malgré l'absence d'avis de l'UPA ;
- **DE DEMANDER** au Gouvernement du Québec de modifier les articles 59 et 62.6 de la loi afin de permettre que les dossiers puissent tout de même être analysés et des décisions rendues malgré l'absence d'une personne intéressée spécifiquement identifiée au processus ;
- **DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la députation régionale ainsi qu'à l'ensemble des MRC pour appui.

DÉVELOPPEMENT

Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT) 2022-2023

Entente territoriale

22-153

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Fernand Major et unanimement résolu d'autoriser monsieur Normand Lagrange, directeur général à signer le protocole d'engagement d'une contribution non remboursable d'un montant de quarante mille dollars (40 000 \$) avec l'EACAT, pour l'année 2022-2023.

Projet Inno-bœuf

ATTENDU QUE l'Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT) est un organisme de développement régional qui a pour mission de soutenir

l'innovation dans les entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE la MRC administre des sommes dédiées à ce programme sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite réaliser le projet *Inno-bœuf - Portrait et enjeux de développement de la production bovine en Abitibi-Témiscamingue* afin de caractériser les entreprises bovines de la région et identifier les enjeux de développement pour une production bovine écoresponsable;

22-154

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Rachel Alarie, appuyé par monsieur Sylvain Vachon et unanimement résolu :

- **D'ACCORDER** une aide financière de 30 000 \$ provenant de l'enveloppe dédiée à la réalisation de projets territoriaux de l'EACAT;
- **D'AUTORISER** la participation financière de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour un montant de 20 000 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds régions et ruralité (FRR);
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange à signer le protocole d'entente à intervenir avec l'Unité de recherche et de développement en agroalimentaire en Abitibi-Témiscamingue (URDAAT).

Unité de recherche et de développement en agroalimentaire en Abitibi-Témiscamingue (URDAAT) – Offre de service

22-155

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de l'Unité de recherche et de développement en agroalimentaire en Abitibi-Témiscamingue (URDAAT) de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) pour le projet *Inno-bœuf – Portrait et enjeux de développement de la production bovine en Abitibi-Témiscamingue*, dit projet territorial présenté par la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du protocole d'entente d'Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT) 2022-2023; conditionnellement à son acceptation par l'EACAT.

Ministère de l'Économie et de l'Innovation – Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et aux créneaux d'excellence (PADS)

22-156

Proposé par monsieur Michael Otis, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu d'autoriser monsieur Normand Lagrange directeur général à signer la convention d'aide financière avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du *Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence – Volet Soutien aux activités et aux projets structurants* afin de soutenir une démarche visant l'élaboration d'une stratégie de déploiement de la fonction industrielle sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Élaboration d'une stratégie de déploiement de la fonction industrielle – Offre de service

22-157

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Sylvain Vachon et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service de *Lgp – Créateur d'opportunités en développement économique*, au montant de 25 000 \$, taxes en sus, pour l'élaboration d'une stratégie de déploiement de la fonction industrielle sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'AFFECTER** à la réalisation de projet une aide financière de 13 750 \$ provenant du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et aux créneaux d'excellence (PADS) du ministère de l'Économie et de l'Innovation;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité (FRR);
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) – Période de dépôt de projets

22-158

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Fernand Major et unanimement résolu de fixer la période de dépôt de projets au FQIS du 3 octobre au 4 novembre 2022.

Fonds d'aide aux organismes affectés par la pandémie COVID-19

Projet COV-212 – Modification

22-159

Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu d'accepter la modification au projet COV-212 quant au changement de type de bâtiment d'entreposage, sans modifier le coût du projet.

Projet COV-209 – Prolongation

22-160

Proposé par monsieur Michael Otis, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu :

- **D'ACCORDER** une prolongation au projet COV-209 au 30 novembre 2022;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer l'avenant au protocole d'entente.

Projet COV-203 – Désengagement

ATTENDU QUE le délai de construction du projet COV-203 ne respecte pas l'échéancier du projet initial qui devait se déployer avant le 31 décembre 2022;

22-161

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Michel Cliche, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu de désengager les sommes réservées au projet COV-203.

Stratégie jeunesse

Élaboration d'une stratégie jeunesse et d'un plan d'action – Offre de service

22-162

Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service de CC Consultants pour l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action jeunesse, d'un montant estimé à 17 583,50 \$, taxes en sus;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Comité consultatif jeunesse : Création et nomination

22-163

Proposé par monsieur Michael Otis, appuyé par monsieur Sylvain Vachon et unanimement résolu de créer le comité consultatif jeunesse dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie jeunesse de la MRC d'Abitibi-Ouest et d'y nommer les personnes suivantes :

Représentants des 12-15 ans

Alix Lebel, Palmarolle
Florence Cloutier-Julien, Taschereau
Matys Goulet, Ste-Germaine-Boulé

Représentants des 16-25 ans

Maxime Adam, Gallichan
Megan Audet, La Sarre

Représentants des 26-35 ans

Sophie Dickey, La Sarre
Stéphanie Dupré-Guilbert, La Sarre

Secrétariat à la jeunesse : Demande de prolongation

ATTENDU QUE le Secrétariat à la jeunesse a octroyé une aide financière de 40 000 \$ pour le projet « Pour et par une jeunesse motivée, concernée et engagée en Abitibi-Ouest » dans le cadre de l'appel de projets des Stratégies jeunesses en milieu municipal 2019-2020;

ATTENDU QU' en raison de la pandémie COVID-19 et des mesures qui ont été mises en place, les activités reliées au projet n'ont pu se tenir comme prévu;

ATTENDU QUE la MRC a besoin d'un délai de six mois supplémentaires afin d'inclure le comité consultatif jeunesse dans sa démarche dans l'objectif d'avoir une stratégie jeunesse qui colle réellement aux besoins des jeunes de notre territoire;

22-164

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de demander au Secrétariat à la jeunesse une prolongation au 30 juin 2023 pour la réalisation du projet « Pour et par une jeunesse motivée, concernée et engagée en Abitibi-Ouest ».

Un été créatif en Abitibi-Ouest

Du 12 juillet au 25 août 2022, madame Sophie Royer, artiste peintre, a offert gratuitement à la population de la MRC d'Abitibi-Ouest différents ateliers créatifs tels que le portrait, l'aquarelle, la création de boucle d'oreille, la création de cartes, etc. Ce sont 14 ateliers répartis dans 11 municipalités, qui ont attirés près de 200 participants.

Ces ateliers ont été offerts dans le cadre de l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Plateforme de compostage

Suivi est donné concernant la réception des résolutions des municipalités confirmant leur intention d'acheminer la matière organique et d'obtenir du compost produit par la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest. À ce jour, trois municipalités n'ont pas encore transmis leur résolution.

FORÊT

Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux

Certaines municipalités ont transmis une résolution mandatant le conseiller forestier attiré pour les supporter dans l'aménagement des lots épars et intramunicipaux de leur municipalité afin de discuter de la gestion des ententes de délégation des territoires forestiers résiduels et des lots épars.

La MRC s'interroge sur le respect des règles d'éthique dans ce dossier. Le conseiller forestier a été invité à vérifier son inscription au registre des lobbyistes pour ce mandat, et les municipalités concernées à vérifier leur règlement de gestion contractuelle.

Au besoin, l'équipe de la MRC pourra expliquer aux municipalités le fonctionnement du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour s'assurer de la bonne compréhension de ses objectifs et si nécessaire, faire la révision de son règlement de gestion afin qu'il réponde aux besoins et aux enjeux des municipalités.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Entretien d'hiver du chemin des 6^e-et-7^e Rang de Languedoc – Saison 2022-2023

ATTENDU QUE la MRC est responsable de l'entretien d'un tronçon de niveau 2 localisé dans le 6^e-et-7^e Rang, sur le territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima, secteur Languedoc;

22-165

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par madame Rachel Alarie et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service de Proulx & Genesse inc. pour l'entretien hivernal des tronçons 20760-02 et 20760-03 sous la responsabilité de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le territoire de Languedoc, pour la saison 2022-2023;
- **DE VERSER** un montant de 3 300 \$ par kilomètre (taxes en sus);
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer le contrat de service.

Bell Canada – Nouvelle génération 911

22-166

Proposé par monsieur Michael Otis, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu d'autoriser monsieur Normand Lagrange, directeur général à signer, pour le territoire non organisé Rivière-Ojima, l'Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Demande de dévoilement des données sur les prélèvements d'eau souterraine

ATTENDU QUE les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes;

ATTENDU QUE l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés;

ATTENDU QUE la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau;

ATTENDU QUE sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé;

ATTENDU QUE les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements;

ATTENDU le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances éligibles pour l'utilisation de l'eau sur les redevances;

22-167

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Sylvain Vachon, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- **DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT) – Représentant

22-168

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par madame Rachel Alarie et unanimement résolu de désigner monsieur Sylvain Vachon à titre de représentant de la MRC d'Abitibi-Ouest au conseil d'administration de la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi – Représentant

22-169

Proposé par monsieur Michel Cliche, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu de désigner monsieur Fernand Major à titre d'administrateur délégué représentant la MRC d'Abitibi-Ouest auprès de l'Agence Abitibi.

Ministère de la Famille – Désignation d'un représentant au comité consultatif régional

22-170

Proposé par monsieur Sylvain Vachon, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de nommer monsieur Normand Lagrange à titre de représentant de la MRC d'Abitibi-Ouest afin de siéger au comité consultatif régional du ministère de la Famille.

Action Santé l'Envolée d'Abitibi-Ouest – Intervenante pivot

22-171

Proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu d'appuyer le projet d'Action Santé l'Envolée d'Abitibi-Ouest afin de maintenir les services de l'intervenante pivot sur le territoire d'Abitibi-Ouest.

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) – Campagne *Bâtir l'avenir maintenant* : Projet Grande cultures biologiques

CONSIDÉRANT QUE le 8 septembre dernier, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et sa fondation lançaient la plus grande campagne de financement régionale « *Bâtir l'avenir maintenant* »;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne vise à amasser 25 M\$ sur 5 ans, afin de soutenir 16 projets porteurs pour l'UQAT répartis sur l'ensemble de ses territoires : l'Abitibi-Témiscamingue, le Nord-du-Québec, les Hautes-Laurentides ainsi que Montréal;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest est sollicitée pour une somme de 50 000 \$, laquelle sera investie afin de favoriser différents projets régionaux, dont notamment un projet collectif de 250 000 \$, réparti entre les MRC pour la création d'une filière spécialisée en grandes cultures biologiques;

22-172

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu de confirmer la participation financière de la MRC d'Abitibi-Ouest, d'une somme de 50 000 \$ provenant du Fonds régions et ruralité (FRR-volet 2), conditionnel :

- à la confirmation du financement des 4 autres Ville/MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, pour la somme de 50 000 \$ chacune;
- au versement de l'aide financière desdites autres Ville/MRC sur 5 ans, soit une somme de 10 000 \$ annuellement;
- au dépôt d'un état d'avancement annuel auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) – Renouvellement de l'assurance pollution

22-173

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par madame Rachel Alarie et unanimement résolu de renouveler la police d'assurance pollution du Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) auprès de l'assureur Liberty International Underwriters.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Projet de règlement modifiant le Règlement sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision devant l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Rémi Morin afin de modifier le *Règlement sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision devant l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest*.

Ayant déjà reçu copie du projet de règlement, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Le projet de règlement modifiant le Règlement sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision devant l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest est déposé par monsieur Pierre Godbout.

Ledit projet de règlement fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

PAROLE AU PUBLIC

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

22-174

Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 22 h 20.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 26 octobre 2022

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.